

DEL 22-091

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

6 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

7 décembre 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L’an deux mille vingt deux

Le treize décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 22 décembre 2022 et que la convocation au Conseil a été faite le 6 décembre 2022

ETAIENT ABSENTS Mélanie BOCQUENET (donne pouvoir à Christian POIRIER), Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Benoît CHAUVIN (donne pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Pierre CASTILLON (donne pouvoir à Eric ANDRE), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER, Louis MASSARD (donne pouvoir à Philippe PAUMIER) et Jérôme DELISLE (donne pouvoir à Marie CHEVALIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : avis du conseil municipal sur le dossier de l'étude d'impact et la demande de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement du Boulevard Nature 2
Rapporteur : Hakim ACHIBET

Par courrier en date du 13 octobre 2022, la Préfecture de la Sarthe demande à notre commune d'émettre un avis le dossier de l'étude d'impact et la demande de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement du Boulevard Nature 2.

Le projet de déclaration d'utilité publique a été adopté par le conseil communautaire de le Mans Métropole le 30 juin 2022.

L'étude d'impact a été soumise à l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) des Pays de la Loire qui a rendu un avis tacite sans observation au terme du délai réglementaire échu le 11 octobre 2022.

Pour la commune d'Yvré l'Evêque, le projet d'aménagement du Boulevard Nature 2 concerne les portions :

- Section 16 : Sargé-lès-le-Mans-Yvré l'Evêque La Douve,
- Section 17 : Yvré l'Evêque : route du rôti, La Jugannerie, rue de Parence,
- Section 18 : Yvré l'Evêque – rue de Parence,
- Section 19 : Yvré l'Evêque : du Pont de pierres à l'allée des Ormeaux,
- Section 20 : Yvré l'Evêque : bords de l'Huisne et les Arches (1/2),
- Section 21 : Yvré l'Evêque : bords de l'Huisne et les Arches (2-2) et Chemin du Gué Perré.

Vous trouverez ci-joint le courrier de la Préfecture, le dossier de déclaration d'utilité publique et l'étude d'impact environnemental.

DEL 22-091

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au dossier d'étude d'impact environnemental sur la commune et sur la demande de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement du Boulevard Nature 2.

Votes

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvré l'Evêque, le 21 décembre 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
Damienne FLEURY



P.O.